

ministre des Chemins de fer, mais, à cet égard, je lirai d'abord le télégramme suivant, daté de Loon Lake, via Meadow Lake, Saskatchewan, le 31 mai 1935:

C. R. McIntosh, député,

Palais législatif, Ottawa.

Les colons de toute la région demandent une réponse favorable à leur pétition relative à l'achèvement du terrassement de la plate-forme et de la pose des rails de St-Walburg à Loon-Lake cet été. Nous croyons le moment arrivé d'aider aux milliers d'habitants qui sont venus du Sud avec la promesse que cette ligne serait complétée. Nous demandons votre coopération. Northern Railways Development Association, C. F. Marshall, président,

Fred. Mitchell, secrétaire-trésorier.

Sauf erreur, au sujet de ce chemin de fer, le ministre a une pétition en date du 4 avril. De plus, j'ai abordé ce sujet à la Chambre à maintes reprises depuis cinq ans.

M. l'ORATEUR: Je prie l'honorable député de poser sa question.

M. McINTOSH: J'y arrive.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a suffisamment préparé sa question pour vouloir bien la poser maintenant.

M. McINTOSH: Voici la question basée sur la proposition faite par le représentant d'Athabaska et moi-même le 10 avril, ainsi que sur d'autres questions, auxquelles j'ai fait allusion et qui ont été abordées à la Chambre depuis cinq ans. Le ministre peut-il ajouter quelque chose à ses déclarations antérieures touchant le prolongement de cette ligne, renseignant mieux, de cette façon, le Parlement et le pays sur ce sujet.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer): Le comité des chemins de fer a entendu l'honorable député, lequel, avec l'appui de l'honorable représentant d'Athabaska (M. Davies), a soumis cette question. Tous deux l'ont discutée soigneusement avec l'administration. Celle-ci ne m'a rien appris de nouveau, mais elle est sans doute à étudier le sujet, et je porterai avec plaisir à son attention les remarques de l'honorable député.

LES CREDITS PROVISOIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (leader de l'opposition): Je remarque que, hier, lorsque le ministre des Finances (M. Rhodes) a demandé des subsides provisoires, il a dit qu'il pensait qu'il y avait eu entente avec l'opposition au sujet de l'octroi de ces subsides. En réalité, je ne pense pas que l'on se soit entendu avec personne de la gauche. Si j'eusse été présent, je ne me serais pas opposé à un mois de subsides provisoires. Cependant, j'aurais fait remarquer

[M. McIntosh.]

qu'il y a plus de cinq ans que la dernière législature n'existe plus, et que l'on ne devrait plus demander au membres de la gauche, voire même de n'importe quel groupe, de prendre des mesures tendant à prolonger la vie de la législature et du Gouvernement actuels.

BREVETS D'INVENTION

La Chambre se forme en comité sous la présidence de l'honorable M. Morand, et passe à la suite de la discussion, interrompue le 28 mai, sur les articles du projet de loi (bill n° 48) tendant à modifier et à codifier les lois relatives aux brevets d'invention.

M. le PRESIDENT: L'article 65 est à l'étude.

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): Au cours de la discussion sur les divers articles de ce projet de loi, de 1 à 64, l'honorable député de Kootenay-Est (M. Stevens), ancien ministre du Commerce, a saisi la Chambre d'une lettre qu'il m'a écrite et adressée le 30 juillet 1934. Je me souviens certes d'avoir reçu cette lettre et d'avoir pris des renseignements au sujet de ce qui en faisait l'objet; je me souviens aussi d'avoir essayé d'obtenir une entrevue avec l'honorable député, qui était alors mon collègue dans le cabinet; j'appris qu'il était parti pour l'Ouest et que la date de son retour était incertaine. Il est sans doute possible d'expliquer pourquoi une lettre datée du 30 juillet 1934 ne m'a été remise que plusieurs jours plus tard. Cela peut provenir, je le présume, de ce que, antérieurement à son départ, il avait signé plusieurs lettres, dont celle-ci datée du 30 juillet, et que son secrétaire a gardé cette lettre en attendant la compilation des documents qui devaient y être attachés, ce qui pouvait prendre un certain temps. Il n'en reste cependant pas moins vrai, comme je l'ai dit, que j'ai fait certaines recherches en son absence au sujet de cette affaire. Sans vouloir entrer dans les détails, ce qui ne me semble pas nécessaire, je dirai simplement que j'ai appris, relativement à la plainte de George A. Broder, de la North Shore Radio and Electric Company of Vancouver, qu'à la date même de la lettre en question, le 30 juillet, un jugement contre lui a été prononcé par la cour d'Echiquier du Canada pour infraction à des droits de brevet d'invention; j'ai aussi constaté que, le jugement ayant été prononcé et l'affaire ayant été close par un jugement dont on n'avait pas appelé, ni le secrétaire d'Etat ni le commissaire des brevets ne pouvaient intervenir. A propos de l'affaire de Morris Feldberg, j'ai constaté que, parmi les documents qui m'ont été soumis et que j'ai examinés, il y en avait un éma-